

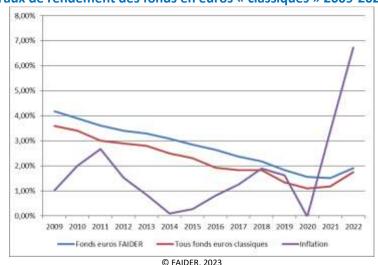
## **Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Épargnants pour la Retraite** 36 avenue de Wagram – 75008 Paris – Tél. 01 56 68 85 10 – Fax 01 56 68 85 11

## Rendement des fonds en euros FAIDER 2022 : 1,91% contre 1,75% pour l'ensemble du marché Les avantages des associations d'épargnants indépendantes

Paris, le 22 mai 2022.

L'ensemble de l'épargne gérée pour les **1,4 million de particuliers membres** des associations de la FAIDER s'élève à **53 milliards d'euros** fin 2022. Le rendement moyen net de frais de gestion des fonds en euros souscrits par les associations d'assurance vie membres de la **FAIDER s'élève à 1,91% pour l'année 2022**, soit encore 16 points de mieux que la moyenne du marché.

Cette surperformance n'est pas conjoncturelle : elle a aussi bénéficié aux épargnants membres de ces associations sur le long terme comme le montre le graphique ci-dessous :



Taux de rendement des fonds en euros « classiques » 2009-2022

 $Sources: France\ Assureurs,\ Goodvlaue For Money.eu,\ Eurostat$ 

La FAIDER estime ainsi à environ 25 milliards d'euros le rendement supplémentaire net de frais (« coût d'opportunité ») qu'auraient obtenu les assurés vie sur les seules années 2016-2022, s'ils avaient opté plutôt pour des contrats associatifs des membres de la FAIDER. Cependant, la « répression financière » (maintien de taux d'intérêt nominaux inférieurs à la hausse des prix à la consommation) opérée par les banques centrales à l'encontre des épargnants entame le pouvoir d'achat des assurés vie en euros depuis deux ans.

L'appréciation des performances des fonds en euros – même classiques – est aussi devenue plus difficile récemment en raison des clauses de plus en plus fréquentes visant à promouvoir l'épargne en unités de comptes, et liant la possibilité de versements sur les fonds en euros et/ou le niveau de leur rendement annuel à un pourcentage minimum de versements et/ou d'encours en unités de compte. Or, les unités de compte ont en moyenne affiché une performance très négative en 2022 en raison des mauvaises performances des marchés de capitaux (actions et obligations), alors que la garantie en capital des fonds euros classiques a protégé leurs souscripteurs.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Source : Good Value for Money : taux moyen 2022 des fonds en euros <u>classiques</u> des seuls contrats d'assurance-vie. Il exclut donc à la fois les autres formes de fonds en euros (euros dynamiques, euros immobiliers, euro croissance ...) et les autres formes de contrats (PER Individuel, PERP, Retraite Madelin, retraite collective)



## **Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Épargnants pour la Retraite** 36 avenue de Wagram – 75008 Paris – Tél. 01 56 68 85 10 – Fax 01 56 68 85 11

Les contrats souscrits par les associations indépendantes et représentatives des épargnants-membres de la FAIDER ont plusieurs avantages :

- surperformance historique de leurs fonds en euros,
- réduction de l'asymétrie d'information entre l'assureur et l'épargnant grâce à la gouvernance et à la communication indépendantes des associations vers leurs membres épargnants :
  - assemblées générales dont les épargnants sont membres de droit et avec droits de vote et de dépôts de résolutions,
  - bulletins d'information, sites internet de l'association, etc.
- le plus souvent, des fonds en euros contractuellement cantonnés (c'est-à-dire distincts de l'actif général de l'assureur) qui évitent tout risque d'attribution de la participation aux bénéfices à d'autres contrats de l'assureur que le leur.

La FAIDER rassemble plus de 1,4 million d'assurés vie et d'épargnants au travers de ses associations membres, ce qui en fait de loin la plus grande organisation représentant les épargnants en France. Elle a vocation à rassembler en particulier les associations souscriptrices d'assurance vie et d'épargne retraite qui sont les plus indépendantes des assureurs, et les plus dynamiques dans leur rôle de défense des intérêts des épargnants.

« Les contrats d'assurance vie et – plus encore - d'épargne retraite sont des produits souvent complexes et aussi très importants pour la santé financière des épargnants. C'est pourquoi les Pouvoirs publics ont exigé (Loi PACTE) que tous les nouveaux « Plans d'Épargne Retraite » (PER) individuels soient exclusivement souscrits <u>par des associations représentatives des épargnants</u>. Nous leur recommandons de vérifier que les associations qui ont souscrit les contrats qui leur sont proposés ont bien le label FAIDER. Ce label est un gage de performance à long terme, de transparence et d'indépendance sur le marché de l'épargne longue et retraite » indique Guillaume Prache, président de la FAIDER.

\*\*\*



\* Contact presse : florence.alexis@faider.org